

- b) Le Comité reconnaît la nécessité de renseignements plus détaillés, afin de permettre aux députés de mieux considérer les dépenses proposées dans les prévisions d'une année en particulier. C'est dans cet esprit que le Comité recommande qu'à la fin de chaque année financière, les ministères soient requis de présenter au Parlement un état trimestriel des dépenses véritables et des fonds engagés, en même temps que les montants non dépensés, pour chacun des crédits se rapportant à ce ministère. Les députés pourraient ainsi comparer les dépenses de l'année précédente avec celles qui sont proposées dans les prévisions. Quand un crédit comprend de grandes dépenses, il est souhaitable que ces gros montants soient expliqués plus en détail.
- c) Conscient de l'avantage qu'il y a à avoir un rapport annuel de la part d'un ministère, le Comité recommande de mettre tout en œuvre pour qu'un tel rapport soit publié à l'avenir.
- d) Le Comité conseille au ministère de déterminer de plus près la quantité et les spécifications des articles faisant l'objet de réquisitions, afin d'éviter l'accumulation de stocks excédentaires.

9. RÉSUMÉ

Il est à noter que le Comité ne recommande la réduction d'aucun crédit mais qu'il soumet par contre certaines recommandations d'ordre général. Néanmoins, le Comité est d'avis que si les présentes propositions étaient acceptées le ministère réaliserait des économies et ses services seraient améliorés.

Le Comité se rend compte que le ministère et le Conseil du Trésor ont étudié de très près ces prévisions de dépenses afin de réduire les montants là où il était possible de le faire. A cet égard, il importe sans doute de signaler que pour certaines catégories de matériel technique les réductions effectuées figurent dans les prévisions de dépenses pour l'année courante. Il n'appartient pas au Comité de faire des commentaires, quant aux prévisions pour l'avenir mais il y a néanmoins lieu de noter que d'après certaines déclarations faites au cours des témoignages, d'importantes dépenses additionnelles sont à envisager pour l'année prochaine. Citons comme exemple le fait qu'il a été décidé de remplacer du matériel militaire, d'améliorer le système de détection par radar et de donner éventuellement plus d'envergure au programme CF-105.

II. MINISTÈRE DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE

En ce qui concerne les prévisions de dépenses du ministère de la Production de défense le Comité formule les observations et les recommandations suivantes:

1. PROGRAMME DES DESTROYERS D'ESCORTE

- a) Le Comité n'a pas été satisfait de certains aspects du programme des destroyers d'escorte se rapportant aux méthodes suivies par le ministère pour établir les prix de revient et pour tenir sa comptabilité. Le Comité s'inquiète en particulier du retard considérable apporté à établir le prix de revient définitif des vaisseaux de la classe des destroyers d'escorte. En effet, on constate d'après les témoignages que dans certains cas les factures définitives n'ont pas encore été reçues trois ans après qu'un navire ait été construit et par conséquent le montant global dépensé pour chaque navire n'a pu être connu. En conséquence, nous recommandons que la ligne de conduite suivie pour l'acquisition de vaisseaux de la marine soit revue en détail afin de déterminer si le prix de revient de l'unité ne pourrait être